

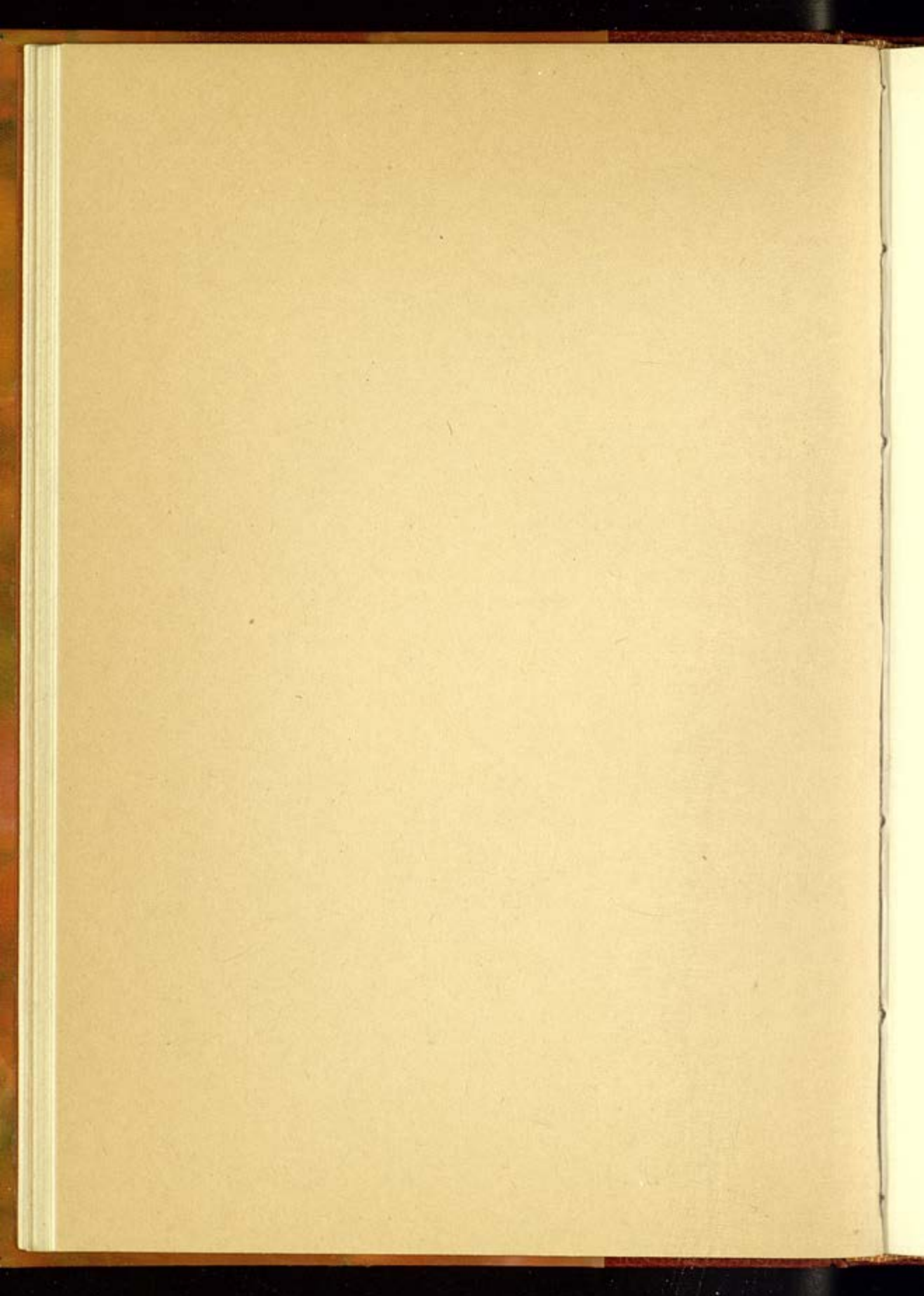
ÉTUDES ET DOCUMENTS
POUR SERVIR A
L'HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE
TROISIÈME FASCICULE

COLLATION
DU GRADE DE
DOCTEUR ÈS LETTRES HONORIS CAUSA
A MONSIEUR
PAUL PERRET
CHEF DU DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES CULTES
DE 1931 A 1946

A LA SALLE DU SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ
LE 27 AVRIL 1946



F. ROUGE & C^{te} S. A.
LIBRAIRIE DE L'UNIVERSITÉ
LAUSANNE
1946



ÉTUDES ET DOCUMENTS
POUR SERVIR A
L'HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

III

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

RESEARCH REPORT NO. 100

III





ÉTUDES ET DOCUMENTS
POUR SERVIR A
L'HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE
TROISIÈME FASCICULE

COLLATION
DU GRADE DE
DOCTEUR ÈS LETTRES HONORIS CAUSA
A MONSIEUR

PAUL PERRET

CHEF DU DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES CULTES
DE 1931 A 1946

A LA SALLE DU SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ
LE 27 AVRIL 1946



F. ROUGE & C^{te} S. A.
LIBRAIRIE DE L'UNIVERSITÉ
LAUSANNE
1946

METHODS OF DOCUMENTATION

BY

ALBERT D. DODD

Author of "The History of the Book"

COLLECTION

OF

DOCUMENTS RELATING TO THE HISTORY OF THE BOOK

AND

LIBRARY SCIENCE

Table with multiple columns and rows, containing faint text and a circular emblem in the center.

Published by the
Library of Congress

AVANT-PROPOS

Pendant quinze années, de 1931 à 1946, M. le Conseiller d'Etat Paul Perret dirigea le Département de l'Instruction publique et des Cultes avec beaucoup de distinction, d'autorité et d'amabilité. Il est donc compréhensible que tous les membres du corps enseignant de l'Université, ayant eu bien souvent l'occasion d'apprécier les hautes qualités de cet excellent magistrat, aient appris avec un profond regret sa décision de renoncer à ses fonctions.

Par contre, ils se sont réjouis que la Faculté des lettres, se faisant en quelque sorte l'interprète de leur gratitude pour M. Paul Perret, ancien conseiller d'Etat, ait eu l'heureuse idée de proposer à la Commission universitaire de le nommer docteur ès lettres *honoris causa* de l'Université de Lausanne, ce qu'elle accepta, avec joie, dans sa séance du 27 février 1946.

La remise du diplôme à M. le conseiller Paul Perret eut lieu le samedi 27 avril 1946, à 11 h., dans la salle du Sénat, au Palais de Rumine, devant une nombreuse assistance dans laquelle se trouvaient MM. les anciens Conseillers d'Etat Porchet, Fazan, Bujard et Fischer, qui furent les collègues de M. Perret ; le président actuel du Conseil

d'Etat, M. Rodolphe Rubattel et ses collègues MM. Gabriel Despland, Edmond Jaquet, Paul Chaudet et Arthur Maret ¹.

Les discours contenus dans cette plaquette furent prononcés au cours de cette cérémonie qui devait laisser à tous un émouvant et beau souvenir.

Le Recteur : A. ROSSELET.

¹ M. Norbert Bosset, ancien conseiller d'Etat, et M. Lucien Rubattel, conseiller d'Etat, furent empêchés, à leur vif regret, d'assister à cette cérémonie.

DISCOURS
DE M. LE PROFESSEUR ALFRED ROSSELET
RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ

L'Université de Lausanne s'est réjouie de cette cérémonie au cours de laquelle sera remis le diplôme de docteur *honoris causa* à M. Paul Perret, ancien conseiller d'Etat, mais que nous continuerons toujours à nommer, avec respect et sympathie, « Monsieur le Conseiller ».

Il est arrivé parfois que cette distinction soit refusée ou très discutée avant d'être acceptée par un Conseil de Faculté, celui d'une Ecole, ou par les membres de la Commission universitaire. S'il me plaît aujourd'hui de faire une allusion à cette éventualité, c'est afin que ressortent mieux l'unanimité et la spontanéité avec lesquelles fut prise la décision de décerner cet honneur à M. le conseiller Paul Perret.

Contrairement à d'autres personnalités qui le reçurent aussi et que nous n'avions jamais vues, nous savons tous qu'il est aisé de le rencontrer dans les rues de notre ville ; et n'est-ce pas dans son bureau, tout proche de la place de la Cathédrale, que furent amassés la plupart des souvenirs qui, par la gratitude, nous unissent fidèlement à sa personne ?

Sans doute je ne dois pas oublier qu'il appartient à M. le doyen de la Faculté des lettres de les évoquer. Qu'il me soit tout de même permis de rappeler d'abord la courtoisie avec laquelle les recteurs, les directeurs et les chanceliers, les doyens et les professeurs y furent toujours reçus. Courtoisie qui n'est souvent qu'une sorte de prospection de la personne pour chercher et parfois découvrir, avant une discussion qui risque d'être vive, ce qui peut unir et non ce qui divise, afin d'éviter le heurt des personnes tout en laissant subsister le choc nécessaire des idées.

Et quand cette discussion survenait, nous avons souvent été frappé par le fait qu'elle débutait par un exposé plus ou moins long de l'interlocuteur de M. Perret, pendant lequel celui-ci se bornait tout simplement à bien l'écouter.

Cette attitude de M. Perret, sachant écouter sans toujours interrompre, montrait bien sa psychologie habile et fine, sa connaissance des hommes, presque tous convaincus que ce qu'ils ont à dire est beaucoup plus intéressant que les propos des autres. Quand son interlocuteur paraissait aussi n'en pas douter, M. le conseiller d'Etat, par quelques remarques intelligentes et judicieuses, savait alors dégager de leurs détails inutiles les faits essentiels contenus dans l'exposé qu'il venait d'entendre. Comme ceux-ci se trouvaient être souvent les vœux et les propositions des Facultés ou des Ecoles, il pouvait ainsi mieux les défendre devant le Grand Conseil et le Conseil d'Etat, faisant toujours son possible pour qu'ils soient exaucés ou ratifiés.

Nous lui sommes fort reconnaissants aussi d'avoir toujours respecté les opinions des membres du corps enseignant de l'Université, ce qui était une façon de reconnaître que le développement harmonieux de notre Haute Ecole vaudoise ne peut véritablement se faire que dans une ambiance de liberté, et non pas de contrainte.

Tous ceux qui, pour diverses raisons, ont eu à remercier M. le conseiller d'Etat P. Perret ont tenu à rappeler sa bienveillante compréhension ; deux mots qui synthétisent, mieux que beaucoup d'autres, tout son comportement, celui d'un homme intelligent et d'un homme de cœur dont l'Université conservera précieusement le souvenir.

the first part of the reign of King Henry the Second, who was crowned in the year 1154. In this reign the English people were afflicted with a great famine, which was the consequence of a long and severe winter. The king, in order to relieve the distress of his subjects, granted a remission of the taxes which were then levied upon them. This was a very generous and humane measure, and it was highly approved of by all good men.

In the year 1171, the king went to Ireland, and subdued that island. He then returned to England, and in the year 1173, he was attacked by a rebellion of his sons. This rebellion was supported by the king of France, who was the father-in-law of the king of England. The king was obliged to flee to France, and he remained there for several years. In the year 1176, he returned to England, and he died in the year 1189.

The reign of King Henry the Second was a very important one in the history of England. It was during his reign that the English people were first united under one king. He was the first king of the Plantagenet dynasty, and his reign was the beginning of a new era in the history of the country. He was a very able and energetic ruler, and he was highly respected by his subjects.

King Henry the Second was a very successful warrior, and he was able to conquer many of the territories which were then held by the Welsh and the Irish. He was also a very successful administrator, and he was able to bring about a great improvement in the government of the country. His reign was a very important one in the history of England, and it was during his reign that the English people were first united under one king.

The reign of King Henry the Second was a very important one in the history of England. It was during his reign that the English people were first united under one king. He was the first king of the Plantagenet dynasty, and his reign was the beginning of a new era in the history of the country. He was a very able and energetic ruler, and he was highly respected by his subjects.

DISCOURS
DE M. LE PROFESSEUR RENÉ BRAY

DOYEN DE LA FACULTÉ DES LETTRES

Monsieur le Conseiller,

Depuis 1931, date à laquelle vous avez pris la charge du Département de l'instruction publique et des cultes, vous avez si souvent présidé les séances publiques du Sénat universitaire, tant de fois présenté à vos concitoyens tel ou tel d'entre nous, que l'on éprouve une sorte de gêne à voir aujourd'hui se renverser les rôles et à devoir retracer ici la carrière de celui qui naguère a retracé la nôtre. Et pourtant c'est avec un vif plaisir que l'on s'astreint à ce devoir, puisqu'il est l'occasion, plus solennelle que jamais, de vous dire la reconnaissance et le respect de ceux qui se réjouissent d'avoir été longtemps vos administrés.

Comment en effet ne pas évoquer tout de suite ces séances bisannuelles au cours desquelles vous parcouriez la chronique de l'Université devant un public attentif, où l'étudiant comme le professeur, et tous vos auditeurs, admiraient la façon dont vous saviez captiver l'intérêt d'un auditoire pourtant un peu blasé ? Choisisant les faits essentiels, sans jamais vous exposer au reproche d'oubli, mesurant avec une sorte d'instinct de prévision la place qu'il convenait de donner à chaque événement pour être clair sans fatiguer, vous tissiez en bon artisan du discours

une tapisserie nuancée où s'inscrivait toute la vie de notre maison.

Mais c'est surtout dans le portrait que se marquait votre habileté. Vous aviez chaque fois, hélas ! de trop nombreux disparus à évoquer ; vous aviez une pléiade de professeurs, promus à l'ordinariat, que vous deviez installer. Le chimiste voisinait avec l'historien, le physiologiste avec le théologien, l'ingénieur avec le juriste, l'économiste avec le pharmacien : la diversité extrême de nos disciplines aurait mis tout autre que vous à une rude épreuve. Nous vous apportions d'énormes in-octavo dont l'aspect seul pourrait effrayer le profane, de longues listes de publications où les besoins de nos spécialités s'expriment trop souvent en titres barbares. De tout cela vous sembliez vous jouer. Il n'en est pas un parmi nous qui ait jamais senti que vous parliez inexactement de sa science, pas un peut-être qui n'ait trouvé dans votre parole le moyen de mieux dominer son champ de travail.

C'est que vous êtes un connaisseur d'hommes. Par l'homme vous allez à l'œuvre ; de l'œuvre vous revenez à l'homme. C'est l'âme humaine qui vous intéresse. Tous ceux qui ont eu le privilège de s'asseoir auprès de votre bureau de conseiller d'Etat le savent bien. Ils arrivaient là généralement pour vous adresser une requête, qui se traduisait presque toujours en demande de subsides. Ils débitaient leur affaire. Vous écoutiez attentivement, sans guère interrompre. On aurait été déconcerté par votre silence si l'on ne vous eût connu. Mais voilà que vous disiez quelques mots. Vous n'aviez pas laissé échapper le moindre détail. Vous voyiez l'intérêt de ce qu'on vous proposait. Vous saviez déjà comment vous essayeriez de satisfaire votre interlocuteur. Si l'affaire était grave, vous demandiez réflexion, vous ne manquiez pas de vous informer, vous sollicitiez les avis contradictoires, vous conduisiez le débat avec un sens psychologique qui vous assure presque toujours du succès. C'est que vous connaissez

les hommes, disais-je, vous savez comment ils sentent, pourquoi ils pensent. Vous êtes doué autant qu'on peut l'être de cet esprit de finesse cher à Pascal, qui est peut-être la qualité première de l'homme politique.

En tout cas, je crois bien que c'est cette qualité qui vous a le mieux servi dans les rapports que vous avez entretenus avec nous. On dit les professeurs facilement ombrageux. Vous avez su les prendre et je puis affirmer que vous les avez bien pris. Je n'en veux pour preuve que l'unanimité enthousiaste avec laquelle a été accueillie la proposition de vous témoigner notre reconnaissance comme nous le faisons en ce jour. Mais il faut ajouter que vous y avez mis autre chose que votre intelligence : vous y avez appliqué votre cœur. La bienveillance dont vous nous avez entourés, la compréhension parfois amicale avec laquelle vous nous avez écoutés, conseillés, aidés, tout cela part d'une nature généreuse, à qui devait aller naturellement le respectueux attachement de vos administrés.

Vous avez servi de lien entre l'Université et le pays, une Université qui se doit de servir le pays, mais aussi de l'illustrer, et que quelquefois le pays trouve un peu lourde à entretenir. Mais, si elle se réduisait à fournir les quelques fonctionnaires, pasteurs, magistrats, médecins, professeurs, dont cette terre a besoin pour vivre, on verrait vite décliner la qualité de nos produits. Pour former les cadres de la société vaudoise, l'Université doit viser haut et voir grand. Toute vue trop strictement pratique manque son but. C'est en tâchant de dépasser sa destinée qu'on la remplit. Cela, vous en avez été dès le début profondément convaincu, vous avez toujours travaillé à le faire comprendre autour de vous. Conscient des exigences suprêmes que nous impose notre objet, vous avez été notre ardent défenseur, notre habile avocat. Il faut dire, pour être juste, que vous avez rencontré auprès de vos collègues du Conseil d'Etat une audience attentive et une constante bienveillance pour notre institution. Il vous fallait néanmoins

rappeler à chacun des besoins que la spécialité de son administration pouvait lui faire oublier. Il faut proclamer aussi et bien haut la reconnaissance de l'Université au Grand Conseil, devant lequel vous étiez amené à plaider et qui ne nous a pas ménagé les témoignages de compréhension et d'intérêt. Mais c'est vous surtout qui entreteniez cette compréhension et cet intérêt.

Il faut encore vous dévoiler un autre motif de notre gratitude. L'Université n'est pas comme une école primaire ou secondaire, à plus forte raison comme un office administratif, une institution strictement dépendante de l'État, obéissant chaque jour aux instructions qui lui viennent de ses supérieurs. On reconnaît que ses professeurs ne sont pas à proprement parler des fonctionnaires. A toute époque, le corps universitaire, maîtres et étudiants, a joui de privilèges. Cette tradition, vous le savez, remonte aux origines mêmes des Universités. L'État nous a constitués comme un organisme doué d'indépendance, s'administrant en grande partie lui-même, élisant ses doyens et son recteur. De cette autonomie, nous sommes jaloux. Car nous considérons qu'elle est nécessaire à notre travail : pour bien étudier, il faut étudier librement. Cela encore, vous l'avez admirablement compris. Vous avez respecté notre dignité, sachant que vous assuriez ainsi l'efficacité de notre mission.

J'ai loué en vous, Monsieur le Conseiller, l'orateur, le psychologue, l'homme de cœur, le politique et l'administrateur. Ce sont les qualités qui vous ont attiré notre déférente sympathie, ce sont celles qui nous ont fourni à chaque instant les instruments dont nous avons besoin. Grâce à vous, l'Université s'est maintenue, malgré les crises, malgré la guerre, digne de son passé, digne du pays qui s'en enorgueillit, digne de l'estime que le monde lui accorde. Ses Facultés et ses instituts se sont développés, pour se maintenir à la hauteur du progrès scientifique. En sciences, comme ailleurs, qui n'avance pas recule.

Nous ne reculons pas ; les étudiants viennent encore à nous d'un peu partout ; nos diplômés sont recherchés. Si ce résultat peut satisfaire, c'est en grande partie à vous que nous le devons. Le doctorat que nous vous remettons l'atteste solennellement.

J'aimerais louer, pour finir, une part plus intime de votre nature. Vous n'êtes pas toujours à votre bureau, et quand vous y êtes, vous n'êtes pas seulement l'administrateur que j'ai dit. Mais permettez-moi de rompre en apparence mon propos. Le doctorat que nous vous offrons est un doctorat ès lettres. Pourquoi cette spécification ? Sans doute parce qu'il en faut une, parce qu'on ne peut pas être docteur tout court, parce qu'on est forcément docteur en quelque discipline, sans quoi les mots n'auraient plus de sens. Mais si, avec votre agrément, la Faculté des lettres a reçu l'insigne honneur de vous coiffer du bonnet doctoral (excusez la hardiesse de l'image traditionnelle), c'est que vous êtes beaucoup plus près de nos études que des études mathématiques, physiques, juridiques ou même théologiques, c'est que vous êtes dans la meilleure acception du terme un lettré, et c'est ce que je voulais laisser entendre tout à l'heure.

L'histoire et la littérature vous délassent de la politique. Vous pratiquez nos grands écrivains. Qui de nous ne se souvient de ces citations pertinentes dont vous avez l'habitude d'émailler vos discours ? Vous trouvez dans ce commerce un enrichissement aussi bien qu'une distraction. Les grands livres vous habituent à lever les yeux. Ce n'est pas tout, peut-être n'est-ce pas l'essentiel. La Faculté des lettres comprend aussi l'étude de la peinture et de la sculpture, de l'architecture, au moins sous l'aspect historique, de la musique. Vous vous plaisez encore plus devant un beau tableau que devant un grand livre. Vous avez pratiqué la critique d'art ; vous avez soutenu avec une ardeur toute particulière la reconstitution et le développement de notre chaire d'histoire de l'art ; vous avez donné votre attention

à la vie du musée, à sa réorganisation selon des principes modernes, aux expositions où se manifeste une activité précieuse pour la vie spirituelle du canton. Voilà le vrai motif de la spécification qui vous fait docteur ès lettres.

Monsieur le Conseiller, vous nous quittez. Quelque assurés que nous soyons de trouver chez votre successeur ce que vous nous avez donné libéralement, ce n'est pas sans tristesse que nous vous voyons partir. Quinze années où notre destinée a été liée à votre action ne peuvent s'oublier ainsi. Votre trace restera longtemps marquée dans l'histoire de notre institution. Nous espérons bien d'ailleurs que vous ne nous quittez pas tout à fait, que vous honorerez de votre présence nos cérémonies. Nous sommes certains que vous suivrez notre travail avec le même intérêt qu'autrefois. Monsieur le Conseiller, nous vous souhaitons une paisible retraite, la jouissance des trésors de votre expérience, celle de vos livres préférés et de vos œuvres d'art. Que ce doctorat vous rappelle les sentiments éveillés par vous en nos cœurs, nourris par votre activité à notre tête, rendus plus sensibles par votre départ ; qu'il vous dise que dans cette maison on vous a voué une générale et vive gratitude, une déférente estime, un respectueux attachement.

A la suite du discours de M. le Doyen de la Faculté des lettres, M. le Recteur donna lecture du diplôme décerné à M. Paul Perret et le lui remit.

Le diplôme a la teneur consignée à la page ci-contre.

UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

SUR LA PROPOSITION DU CONSEIL DE SA FACULTÉ DES LETTRES
L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE
CONFÈRE PAR LES PRÉSENTES A MONSIEUR

PAUL PERRET

ANCIEN CONSEILLER D'ÉTAT
CHEF DU DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES CULTES DE 1931 A 1946

LE GRADE DE

DOCTEUR ÈS LETTRES
HONORIS CAUSA

EN TÉMOIGNAGE DE RECONNAISSANCE POUR
LES SERVICES ÉMINENTS QU'IL A RENDUS A L'UNIVERSITÉ
AU COURS DES ANNÉES PENDANT LESQUELLES IL A DIRIGÉ
LE DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES
EN HOMMAGE AU LETTRÉ ET A L'HOMME DE GOÛT

EXTRACTS FROM THE

MEMOIRS OF THE
LORDS OF THE TREASURY

OF THE

REVENUE OF GREAT BRITAIN
AND IRELAND

1789

OF THE

REVENUE OF GREAT BRITAIN

AND IRELAND

DISCOURS DE M. PAUL PERRET

ANCIEN CONSEILLER D'ÉTAT

Monsieur le Recteur de l'Université,
Monsieur le Doyen de la Faculté des lettres,
Mesdames, Messieurs,

Un usage bien établi veut que celui qui est l'objet d'une distinction en reporte l'honneur sur la communauté dont il est issu : sa famille, son parti, son village, que sais-je encore. Un homme n'est jamais le principal auteur de son destin. Il peut mettre en valeur les facultés qu'il a reçues en venant au monde, il peut utiliser les circonstances favorables qu'il rencontre. Je ne crois pas qu'on puisse lui demander beaucoup plus. Il est donc normal que les éloges qu'on lui décerne débordent en quelque sorte sa personne.

C'est pourquoi, aujourd'hui, je songe avec gratitude aux deux lignées vaudoises et paysannes dont je suis le descendant immédiat. Elles m'ont donné, je le suppose, un peu de cette sagesse tranquille, de ce bon sens qu'elles ont gagné à cultiver le blé et la vigne de père en fils et pendant des siècles. Et je crois aussi pouvoir me permettre d'évoquer, dans cette journée qui est pour moi d'une exceptionnelle signification, la mémoire de deux femmes toujours présentes dans ma pensée ; ma mère, tout d'abord, dont aucune épreuve n'a jamais pu abattre la foi profondément vécue, l'invincible espérance et l'amour rayonnant ;

puis la compagne qui pendant près de seize ans partagea mes joies et mes peines.

Je veux dire également ce que je dois au rude et beau métier de journaliste, qui fut le mien pendant vingt ans et plus. Au début d'une carrière qui s'annonçait mal, et cela pour beaucoup de raisons, le journalisme m'offrait cet avantage unique d'accueillir, sans exiger d'eux aucun titre, les jeunes téméraires tentés par cette profession. J'eus le bonheur de travailler, pour commencer, sous les ordres d'un maître incontesté, M. Félix Bonjour, directeur de *La Revue*. Je n'oublierai jamais la bienveillante sévérité avec laquelle il dirigea mes premiers pas sur un terrain difficile, plein de fondrières et de pièges. La pratique assidue du journalisme vous apprend, avec le temps, à connaître le pays et les hommes. Elle m'a conduit, presque sans que je le veuille, à d'autres activités intéressantes, puis aux charges de la vie publique.

Elu conseiller d'Etat en décembre 1931, placé à la tête du Département de l'instruction publique et des cultes, ce n'est pas sans un très vif sentiment de mon insuffisance, on peut me croire, que je pensais à la tâche qui m'attendait du côté de l'Université. Une fois de plus, je me trouvais dans la situation de démontrer si possible la vérité du proverbe qui dit que c'est en forgeant qu'on devient forgeron.

Je me sens pressé de dire ici à quel point la bienveillance des organes de l'Université a rendu facile cette prise de contact, puis les quinze ans d'étroite et confiante collaboration qui ont suivi. Avec les huit recteurs que j'ai eu le privilège de connaître dans l'exercice de leur haute charge — MM. Arnold Reymond, André Mercier, Albert Barraud, Emile Golay, Jules Marchand, Charles Gilliard, Roger Secretan et Alfred Rosselet — j'ai fait le tour des Facultés et considéré sous leurs aspects changeants les besoins et les possibilités de la maison. Deux chanceliers, MM. Frank Olivier et Georges Bonnard, tous deux gardiens

incorruptibles de la tradition, ont complété cette initiation, de même que les doyens et les directeurs des Ecoles, avec lesquels j'ai toujours, autant que possible, gardé le contact. Si j'ai pris quelque peine, je l'avoue, à connaître et à soutenir les exigences légitimes de l'Université, j'emporte un lumineux souvenir de mes rapports avec les hommes de grand savoir et de haute conscience qu'elle place aux responsabilités. Ils m'ont appris beaucoup de choses et je tiens pour un privilège le fait d'avoir pu compléter avec eux cette information sur la vie et les gens qu'un membre du gouvernement doit posséder pour accomplir utilement sa tâche.

On m'a suggéré l'idée de vous exposer aujourd'hui ce que je pense de la situation de l'Université dans l'Etat, de ses rapports avec le public et les autorités. Je ne trouve rien à dire que vous ne sachiez déjà et je ne veux pas abuser de votre patience.

Il faut pourtant rappeler à ce propos que l'Université reçoit de l'Etat sa structure législative et réglementaire et son budget. Sur présentation de la Commission universitaire, l'Etat nomme les professeurs ordinaires et extraordinaires, les chargés de cours, lecteurs et privat-docents. Sur présentation des Facultés il nomme les chefs de travaux, les assistants, le personnel des laboratoires et des bibliothèques. Il nomme les professeurs honoraires, au sujet desquels l'avis du Sénat est requis, et les directeurs des Ecoles. Je terminerai cet exposé plus que sommaire du mécanisme administratif, qui règle ses relations avec l'Etat, en rappelant que l'Université choisit en toute indépendance son recteur, ainsi que les doyens de ses cinq Facultés, et dispose librement de ses titres.

Je ne pense pas commettre une bien grave indiscretion en disant que la situation du chef du Département, chargé de soutenir devant le Conseil d'Etat les intérêts de l'Université et de sauvegarder dans l'Université les prérogatives du gouvernement, n'est pas toujours facile. Au point où

se juxtaposent les compétences de l'Etat et de l'Université des frictions peuvent se produire, nous le savons les uns et les autres. Mais ces difficultés sont rares, fort heureusement. Elles ne font que mieux ressortir l'agrément et la sécurité des rapports fondés sur une préoccupation, égale de part et d'autre, de sauvegarder les intérêts supérieurs que l'Université représente.

C'est ce qui me permet de souligner la sollicitude éclairée avec laquelle le Conseil d'Etat et le Grand Conseil ont toujours examiné les problèmes intéressant l'avenir de notre Haute Ecole. Certaines réalisations nécessaires se font attendre, je le sais. Mais il ne faut pas oublier ce qui a été fait, malgré les circonstances difficiles créées par la guerre, et il faut se rendre compte aussi que l'Université n'est pas seule à solliciter le secours de l'Etat. Je veux rappeler également les sacrifices consentis par la ville de Lausanne, récemment encore pour l'installation à Beau-regard de l'Ecole d'ingénieurs et de l'Ecole d'architecture et pour la création du beau jardin botanique de Montriond, dont l'inauguration est prochaine. On se souviendra, d'autre part, que Lausanne met gratuitement à la disposition de l'Université le Palais de Rumine dont elle est propriétaire.

Forte des expériences accumulées pendant un demi-siècle et plus, l'Université de Lausanne a définitivement conquis sa place dans notre vie vaudoise. Ce qu'on peut lui demander encore c'est de se faire mieux connaître du grand public. Le succès très vif de l'exposition des papillons, organisée l'an dernier, et de l'exposition toute récente du charbon vaudois, montre de quelle manière ce contact nécessaire peut être réalisé. Il faut persévérer dans cette voie et montrer largement au public et à la jeunesse des écoles les richesses accumulées dans nos collections.

L'augmentation du nombre des étudiants, constatée depuis quelques années, s'explique sans doute par l'insécurité des temps, qui pousse notre jeunesse à augmenter

ses chances de réussite et aussi par l'usage qui s'est introduit dans le monde des affaires de donner la préférence aux porteurs de titres universitaires pour des situations auxquelles suffisait, précédemment, une formation professionnelle. Que l'Université réponde à ces exigences nouvelles, c'est bien. Mais qu'elle n'oublie pas, cependant, que sa mission essentielle n'est pas là. Si le pays lui demande de donner aux professions libérales des jeunes gens bien préparés, il lui demande encore, et surtout, de former, en dehors de toute préoccupation trop exclusivement utilitaire, une élite, c'est-à-dire des hommes de forte culture, d'une autorité spirituelle qui s'impose, des conducteurs et des chefs.

Permettez-moi, à ce propos, de citer les paroles prononcées au Grand Conseil par un député campagnard, le 10 mai 1890, au moment où la loi sur l'instruction publique supérieure allait être votée : « Les députés de la campagne, s'ils se sont abstenus d'y prendre part, ont suivi les débats avec la plus grande attention, car ils se rendent compte de ce que leur pays doit au développement de son Université. Je me fais leur interprète en déclarant qu'ils consentent avec joie aux sacrifices destinés à perfectionner une institution semeuse de liberté. Si l'agriculture est à la base de sa prospérité, un pays est jugé sur son élite intellectuelle. Cependant, tout en répandant à pleines mains les bienfaits de l'instruction supérieure, nous demandons à nos professeurs de parachever l'éducation de notre jeunesse, car, eussions-nous pénétré tous les mystères de la science, nous ne sommes rien sans les qualités du cœur ; c'est de lui que procèdent les sources de la vie. »

Après ces paroles d'une haute inspiration, la loi fut acceptée par tous les députés, sans exception, ce qui permit à M. le conseiller d'Etat Eugène Ruffy de dire à la séance d'ouverture des cours, le 10 octobre : « Il sera écrit que, dans ce pays avant tout agricole, il s'est trouvé dans une assemblée législative, dont la plupart des éléments sont

très éloignés de notre centre d'instruction supérieure, une unanimité magnifique pour voter la création d'une Université et pour assumer la responsabilité des sacrifices qu'une pareille création entraîne. »

Si j'ai rappelé ces propos, qui datent de cinquante-six ans, c'est pour que le corps universitaire, professeurs et étudiants, se souvienne de ce qu'il doit au pays. L'existence d'une Université dans un Etat qui ne connaît ni les grosses fortunes ni la grande industrie, et dont les institutions ne peuvent subsister que par la volonté et les sacrifices de l'ensemble des contribuables, n'est-elle pas un bel exemple d'action solidaire en faveur de la haute culture ?

Cette solidarité nous oblige. Elle nous engage à veiller jalousement sur le sort de cette maison, à placer très haut sa raison d'être, le but final de ses travaux. Au delà des contingences immédiates et momentanées, au delà des soucis qui nous étreignent et des exigences actuelles que nous ne pouvons évidemment pas ignorer, ne perdons pas de vue les hautes altitudes où l'intelligence trouve sa pleine liberté, où se rencontrent les valeurs de l'esprit qui sont les seules valeurs authentiques et permanentes, les seules, en définitive, dont la conquête justifie l'effort que nous devons faire pour dominer les désordres du temps présent.

Pour illustrer ma pensée, permettez-moi de vous citer une courte page de Jean-Marie Guyau, que j'ai souvent relue et qui, ancienne de plus de soixante ans, me paraît d'une saisissante actualité. Voici :

« Dans certaines nuits d'automne se produisent au ciel de véritables pluies d'aérolithes : on voit par centaines à la fois ces petits astres se détacher du zénith comme les flocons d'une neige lumineuse ; il semble que la voûte même du ciel éclate, que rien ne soutient plus les mondes en train de s'effondrer, que toutes les étoiles vont descendre à la fois et laisser une nuit sans tache au firmament devenu opaque. Mais bientôt ce tourbillon d'astres passe, ces lueurs d'une seconde s'éteignent et alors, toujours à leur

place sur la grande voûte bleue, on voit reparaitre la clarté sereine des étoiles fixes. Tout ce désordre se passait bien au-dessous d'elles et n'a point troublé l'éclat tranquille de leurs rayons, l'incessant appel de leur lumière.»

Monsieur le Recteur,

Au terme de ces propos qui sont une prise de congé, il me reste à exprimer à l'Université de Lausanne ma très profonde reconnaissance pour la haute distinction qu'elle vient de me conférer. Pourtant, je le dis en toute sincérité, je n'ai rien fait de plus que mon élémentaire devoir au poste de confiance que mes concitoyens m'ont donné.

Permettez-moi d'ajouter combien je suis sensible au fait que le grade de docteur *honoris causa* m'ait été accordé sur la proposition de la Faculté des lettres, une de nos plus anciennes Facultés, une de celles qui ont jeté le plus vif éclat sur la Haute Ecole de Lausanne. En acceptant de motiver la décision de la Commission universitaire M. le doyen René Bray, qui représente avec une autorité indiscutée la culture et les lettres françaises dans notre pays, lui a donné un sens particulier qui me touche profondément et augmente ma gratitude.

Le diplôme que vous m'avez remis sera pour moi, je vous l'assure, un précieux rappel de mon passage au gouvernement vaudois. Je l'accepte, en formant les vœux les plus ardents pour que l'Université de Lausanne, forte de l'appui de l'Etat et de la sympathie du peuple vaudois, demeure toujours fidèle à sa haute mission : faire briller, dans ce pays que nous avons le bonheur d'habiter et la joie de servir, la flamme ardente et claire de la culture désintéressée, préparer en vue des responsabilités qui l'attendent la jeune élite qui porte nos espoirs, et malgré toutes les forces du mal déchaînées à travers le monde, s'obstiner à enrichir et à défendre le patrimoine de la civilisation.

The first part of the history is divided into three books. The first book contains the history of the reign of King Henry the First, the second book contains the history of the reign of King Stephen, and the third book contains the history of the reign of King Matilda.

THE HISTORY OF

The second part of the history is divided into three books. The first book contains the history of the reign of King Henry the Second, the second book contains the history of the reign of King Richard the First, and the third book contains the history of the reign of King John.